



Bruxelles
MARE/CI/APP/ms

Objet : Réponse à la recommandation du CCRUP concernant la réintroduction d'un programme spécifique POSEI-Pêche (référence : Recommandation n° 70).

Monsieur Farias,

Je souhaiterais vous remercier pour votre recommandation n° 70, par laquelle le Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (« CCRUP ») propose de réintroduire un programme spécifique POSEI-Pêche. Nous prenons note que, selon votre recommandation, les programmes nationaux actuels relevant du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (« FEAMPA ») manquent de rapidité et ne sont pas suffisamment adaptés aux réalités des régions ultrapériphériques. Je tiens à souligner que les États membres et leurs régions ultrapériphériques disposent d'une large marge de manœuvre pour décider de la conception, des règles d'éligibilité et des conditions d'octroi de l'aide dans leurs programmes FEAMPA et peuvent faire un large usage de ce Fonds pour soutenir le renforcement des capacités tant du secteur que des administrations.

Les propositions de la Commission relatives au futur cadre financier pluriannuel (« CFP ») prévoient que les États membres seront tenus d'inclure, dans leurs plans nationaux et régionaux de partenariat (« PNRP »), des mesures spécifiques destinées à répondre aux besoins et aux défis de chaque région ultrapériphérique. Différentes politiques, telles que la cohésion, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, seront regroupées dans un cadre unique de financement au titre des PNRP. À cet égard, les Plans permettront l'accès aux financements de l'ensemble des politiques concernées.

Cela constitue une avancée importante, car, par le passé, le financement des régions ultrapériphériques était fragmenté. À l'inverse, le nouveau cadre permet de combiner les ressources plus efficacement, qu'il s'agisse d'investissements, de réformes ou de régimes compensatoires. Les États membres, en étroite coopération avec leurs régions, seront responsables de l'allocation du soutien entre les différentes régions et les différents secteurs. Alors que le soutien au titre des PNRP comprend un montant minimal de 2 milliards d'euros destiné à investir dans certains domaines essentiels de la politique commune de la pêche, le soutien aux régions ultrapériphériques sera financé à partir des enveloppes non réservées des PNRP ou du montant réservé aux régions moins développées, le cas échéant.

Les propositions de la Commission sont actuellement examinées par le Parlement européen et le Conseil, en vue de leur adoption et de leur mise en œuvre à partir de 2028.

M. Ruben do Couto Farias
Président du comité exécutif du CCRUP
Rua de São Paulo, 3
9760-540 Praia da Vitória
Açores – Portugal
info@ccrup.eu

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant la présente réponse, je vous invite à contacter Mme Amanda Perez Perera, à l'adresse Amanda.PEREZ-PERERA@ec.europa.eu, ainsi que Mme Julia Rubeck, notre coordinatrice des conseils consultatifs, à l'adresse fonctionnelle MARE-AC@ec.europa.eu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Charlina VITCHEVA